



Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2017

du 5 décembre 2016

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2016¹,
arrête:*

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 284 100 000 francs de revenus,
 - 37 076 000 francs de chargessoit un bénéfice net de 247 024 000 francs, et

- b. des investissements pour un montant de 4 913 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 1^{er} décembre 2016

Le président: Jürg Stahl
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 5 décembre 2016

Le président: Ivo Bischofberger
La secrétaire: Martina Buol

¹ Non publié dans la FF.

